

Val Tolosa : un dossier au-dessus des tas d'urgences ?

Après avoir sauvé Willie et le soldat Ryan, il est temps de sauver Val Tolosa ! Plus de 10 ans de luttes contre un géant des centres commerciaux surdimensionnés, de luttes citoyennes motivées par la défense de l'intérêt général et soutenues par des sympathisants toujours plus nombreux et des élus toujours moins frileux.

Samedi matin:

L'avocate du collectif a accès aux conclusions de l'analyse du rapporteur public : annulation pure et simple du permis de construire¹ !

Tous les espoirs sont permis. Il est fréquent que la cour d'appel suive les conclusions et recommandations du rapporteur (sinon, à quoi bon rapporter ?).

Les militants voient 2016 sous un jour nouveau où la couleur des prairies l'emporterait sur le gris du béton, où les files de voitures ne viendraient pas s'ajouter au flot déjà existant, où acheter local serait un geste militant, favorisant la proximité, les rencontres et le lien social...

Samedi après-midi:

Quelques heures après avoir pris connaissance des conclusions, l'armada des avocats d'Unibail dépose in extremis un mémoire en défense avec de soi-disant éléments nouveaux.

Quel culot ! De nouvelles pièces au dossier alors que depuis une décennie, le promoteur clame haut et fort que Val Tolosa se fera en l'état ou ne se fera pas !

Nous partons du principe que la cour d'appel ne cédera pas à cette tentative de bluff et qu'elle invitera les avocats à exercer leur grandiloquence et leur verve à l'audience du mardi 12, comme convenu initialement!

Lundi:

Veille de l'audience à Bordeaux, tous les adhérents, le bureau, la présidente Jutta Dumas et notre avocate-militante sont dans les starting blocks. Soucieux de préserver l'environnement, les véhicules sont chargés d'espoir et de sympathisants, prêts à affronter les célèbres embouteillages de la N124.

Mais la bonne surprise du collectif est de courte durée. La cour d'appel a cédé à la requête des avocats d'Unibail : elle annule et reporte à une date ultérieure et indéterminée la prochaine audience. Elle permet également la réouverture du dossier au motif d'éléments « nouveaux ». La date de clôture de l'instruction est fixée au 11 mars.

Et pour finir coïncidence étrange, un journaliste de FR3 apprend au collectif qu'une réunion se tiendra à l'Élysée mercredi 13 (soit le lendemain de l'annulation de l'audience à Bordeaux) pour tenter de trouver une solution. Les élus locaux (Georges Méric, Claude Raynal, Louis Escoula, Monique Ibora, Karine Traval) et le préfet y sont invités, tout comme les maires dont les

¹ *Date de l'audience : 12/01/2016 à 13:45*
Sens synthétique des conclusions : Satisfaction totale ou partielle
Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :
1°) Le jugement du 14 novembre 2013 du tribunal administratif de Toulouse et les permis de construire délivrés les 10 septembre 2009 et 8 juin 2010 par le maire de Plaisance-du-Touch aux sociétés PCE et Foncière Toulouse Ouest sont annulés (insuffisance de l'étude d'impact et méconnaissance de l'article 1er A3 du plan local d'urbanisme). 2°) Les conclusions présentées par la société SAS PCE et la SNC Foncière Toulouse Ouest sur le fondement de l'article L. 600-5-1 du code de l'urbanisme sont rejetées.

villages proches sont impactés par le projet. Attention, les maires hostiles au projet n'ont pas été contactés, ils sont pourtant majoritaires. Le téléphone n'a pas sonné chez nous non plus ... Nous nous demandons comment un dossier qui fait certes polémique depuis 10 ans ait pu se retrouver au-dessus de la pile des urgences à traiter par le gouvernement. L'Elysée a-t-il pour mission d'arbitrer des divergences entre des élus locaux ? Quelle légitimité le gouvernement accorde-t-il à ses élus de province ?

Guillaume Poitrinal, conseiller de monsieur Hollande, et ancien PDG d'Unibail Rodamco n'aurait-il pas offert ses services de lobbyistes ?

Cette rencontre au sommet n'est-elle pas un écran de fumée pour mieux cacher ce scandaleux report d'audience ?

Monsieur le Garde Sceaux, comment est-il possible que l'Elysée puisse se substituer de la sorte à la justice et choisir avec soin les participants et leurs arguments ?

Si l'idée était venue au collectif de demander un report d'audience au motif d'éléments nouveaux, aurions-nous bénéficié des mêmes faveurs et du soutien incondicional de Guillaume Poitrinal !

Mais soyons bons joueurs ! Ce permis est vieux de 6 ans. Les habitudes de consommation ont changé et les contraintes environnementales, économiques et sociales ont évolué. Aujourd'hui, ça ne passerait plus. Unibail a donc très bien fait. Le promoteur doit absolument garder le bénéfice d'un permis obsolète et non conforme, défendre des utilisateurs en voie d'extinction ! Il est plus urgent de sauver Unibail et ses actionnaires que les espèces endémiques qu'ils sont obligés de piétiner pour s'installer !

Et pour ceux qui continueraient à douter, Unibail sort son carton vert (greenwashing oblige) ! Ce promoteur n'a-t-il pas reçu les grands de ce monde dans ses locaux du parc des expositions du Bourget pour la COP 21 (autant demander à une marque de cigarettes d'organiser un colloque sur les méfaits du tabac !).

Sérieusement, malgré ce tour de force ubuesque et incroyable, nous continuons à penser que nos valeurs sont dignes, respectueuses de l'intérêt général, de l'emploi durable, de l'environnement et de la solidarité. Nous sommes des citoyens vertueux, non côtés en bourse et optimistes quant à l'avenir que nos grands hommes réserveront à ce projet.

Nous espérons que la clairvoyance et l'intérêt général l'emporteront sur les intérêts de quelques financiers et actionnaires. Nous sommes confiants car monsieur Hollande s'est engagé à lutter efficacement contre le terrorisme et pour l'emploi. Concernant ce dernier, les centres commerciaux le mettent pourtant gravement en danger !